

## 7875 - Prier dans une mosquée contiguë à une tombe située dans la direction de la qibla.

---

### La question

Question : Il existe dans notre village une mosquée devant laquelle se trouve une tombe dont elle est séparée par un mur comportant des fenêtres qui débouchent sur la tombe situé dans la direction de la Qibla... Est-il permis de prier dans cette mosquée? Certains affirment que c'est permis, d'autres disent le contraire, nous voulons une réponse tranchée à cette importante question.

### La réponse détaillée

Il n'est pas permis de prier dans cette mosquée du fait surtout de la présence de la tombe dans la Qibla des prieurs et l'existence d'un mur avec des fenêtres débouchant sur la tombe, même s'il ne leur venait pas à l'esprit de vénérer la tombe. En effet, il a été rapporté l'interdiction de prier dans un cimetière. Omar l'interdit à un homme qu'il vit prier près d'une tombe et il lui dit : « **Méfiez-vous-en.** » (rapporté par al-Bayhaqi, 2/435 Al-Boukhari le rapporte de façon suspendue dans son Sahih, 1/523. Voir Fateh. Abd ar-Razzaq le rapporte de façon ininterrompue, 1/404 n° 1581.

Faut-il transférer la mosquée ailleurs ou entourer la tombe d'un mur spécial l'isolant de la mosquée ? Allah le sait mieux.